

Image not found or type unknown



Piste cyclable et piéton

Par **laroque**, le **09/04/2014** à **11:37**

Bonjour

Un piéton est renversé par un vélo circulant sur une piste cyclable (matérialisée par le panneau rond fond bleu vélo blanc). Ce panneau indique-t-il bien que la piste cyclable est par définition interdite au piéton qui est alors responsable de l'accident ?

Et le code de la route ne prévoit-il pas que sur une piste vélo/piéton, c'est le piéton qui doit céder la priorité au vélo ?

Merci d'avance

Par **martin14**, le **12/04/2014** à **10:50**

Bonjour,

Lisez l'article 1384 du code civil